MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS
Liberté
Égalité
Fraternité

SiD
Service d'infrastructure de la Défense

SGA
Secrétariat général pour l'administration

SID Sud-Ouest
Caserne PELLEPORT
9, rue de Cursol
CS 61 142
33 082 BORDEAUX CEDEX

Cadre du mémoire technique

Maitre de l'ouvrage
Etat – Ministère des armées

Acheteur Public
Etablissement du service d'infrastructure de la défense

(16-17) Base de Défense Rochefort – Saintes – Cognac
Accord-cadre à bon de commande
ACBC relatif au maintien en condition des équipements et installations industrielles (barrières, portes et portails motorisés)

SOMMAIRE

1. Descriptif des moyens humains et matériels mis en place pour le management et l'exécution du marché 3

1.1 Présentation détaillée de l'organigramme/ Rôle et profil des intervenants/ Remplacement du responsable (7 points) 3

1.2 Volume horaires/Plage de présence (6 points) 3

1.3 Moyens matériels mis en place : stock de pièces détachées, véhicules d'intervention, moyens matériels d'expertise technique (2 points) 4

2. Sous critère n°2 Méthodologie mise en place pour l'exécution du marché 5

2.1 Description de la phase initiales/ Réalisation de l'état des lieux/ Description de la phase de fin de contrat (6 points) 5

2.2 Méthodologie de pilotage du contrat/ Maintenance préventive et corrective (4 points) 5

2.3 Méthodologie mise en place pour le respect des délais d'intervention, délais de réparation y compris astreinte (06 points) 5

3. Sous critère n°3 Dispositions relatives à la qualité, la sécurité et à l'environnement 6

3.1 Gestion des déchets/ Impacts environnementaux (07 points) 6

3.2 Dispositions prises pour assurer l'hygiène et la sécurité lors des interventions de maintenance (03 points) 6

Le cadre du mémoire technique est un document dans lequel figure les sous-critères sur lesquelles le candidat sera noté.
Les encarts gris doivent être complété par le candidat en respectant l'ordre des titres.
Ou aborder ces éléments dans le mémoire technique tout en respectant l'ordre des titres.

1. Descriptif des moyens humains et matériels mis en place pour le management et l'exécution du marché

1.1 Présentation détaillée de l'organigramme de la structure…/ Rôle et profil des intervenants…/ Remplacement du responsable… (7 points)

Présentation détaillée de l'organigramme de la structure dédiée à l'exécution et au pilotage du contrat.

Le candidat devra présenter le profil des personnes qui auront un rôle dans l'exécution du marché en précisant leur fonction.

Rôle et profil des intervenants (management/pilotage du marché, préventif, correctif, astreinte, amélioratif...), sous-traitants, recours aux fabricants.

Explications détaillées des équipes qui interviendront sur site et celles qui suivront le contrat avec :
- Localisation géographique des agences de l'entreprises ;
- Expériences professionnels ;
- Qualification du personnel ;
- Gestion des partenaires (cotraitant, sous-traitant) ;
- Nombres d'équipes ;
- Renfort ;
- Nombre d'intervenants par équipe ;
- Profils (chef d'équipe, exécutant, etc…) ;
- Organisation du pilotage des techniciens ;
- Interlocuteur pour chaque site.

Remplacement du responsable de site ou de contrat

Nom de la personne à contacter en cas d'absence de l'interlocuteur désigné.

1.2 Volume horaires…/Plage de présence… (6 points)

Volumes horaires prévus des personnels prévus pour la part forfaitaire du contrat et par emprise.

Présentation du volume horaires des personnels assigné au contrat pour chaque site avec les prestations de maintenance prévu au contrat (préventive et corrective), la prise en charge et la réversibilité).

Plage de présence (fournir le détail des volumes horaires prévisionnels pour le management/pilotage/réunions périodiques, la maintenance préventive, la maintenance corrective, l'accompagnement CVPO ...)

Dans ce paragraphe, le candidat devra détailler le volume horaire prévisionnels pour :
- *Le management ;*
- *Le pilotage ;*
- *Les réunions périodiques ;*
- *La maintenance préventive ;*
- *La maintenance corrective ;*
- *L'accompagnement CVPO.*

1.3 Moyens matériels mis en place : stock de pièces détachées, véhicules d'intervention, moyens matériels d'expertise technique (2 points)

Détails sur les moyens matériels mis en place :
- *Informations, stock et stockage des pièces détachées ;*
- *Type de véhicule d'intervention ;*
- *Type de moyens d'expertise technique*

2. Sous critère n°2 Méthodologie mise en place pour l'exécution du marché

2.1 Description de la phase initiales…/ Réalisation de l'état des lieux…/ Description de la phase de fin de contrat (4 points)

Description de la phase initiale de prise en charge des installations, de la réalisation de l'état des lieux initial des installations et de la documentation technique existante.

Dans ce paragraphe, le candidat devra détailler son cheminement sur les dispositions prises afin d'assurer la phase initiale de prise en charge des installations, de la réalisation de l'état des lieux et de la gestion de la documentation technique existante.

Description de la phase de fin de contrat

Le candidat expliquera en détaillant le cheminement sur la phase de fin de contrat.

2.2 Méthodologie de pilotage du contrat…/ Maintenance préventive et corrective… (8 points)

Méthodologie de pilotage du contrat : documents d'intervention, de compte-rendu (mensuels, trimestriels et annuels).

Méthode qui sera adopté par le candidat afin d'échanger avec l'USID sur tout type d'interventions, bilan ou compte rendu.

Maintenance préventive et corrective : traçabilité des interventions, suivi d'avancement, gestion et suivi des prestations hors part forfaitaire. Continuité de service.

Le candidat expliquera les dispositions prises pour fournir à l'USID, tout suivi sur la maintenance et expliquera également les solutions choisies en cas de panne prolongée ou autre anomalie qui pourrait nuire à la continuité de service.

2.3 Méthodologie mise en place pour le respect des délais d'intervention, délais de réparation y compris astreinte (03 points)

Explication de la méthode utilisée pour respecter au mieux les délais pour exécuter les travaux de maintenance, les interventions sur demande de l'USID, le délai de réparations et le cheminement choisi afin d'assurer les astreintes.

3. Sous critère n°3 Dispositions relatives à la qualité, la sécurité et à l'environnement.

3.1 Gestion des déchets…/ Impacts environnementaux… (06 points)

Dispositions prises pour assurer la gestion des déchets

Dans ces paragraphes, le candidat devra détailler les dispositions prises afin d'assurer la gestion des déchets et leur valorisation.
- *Gestion des déchets, recyclage*
- *Méthodologie d'enlèvement, suivi des BSD*
- *Sensibilisation des personnels*

Dispositions prises pour limiter les impacts environnementaux et nuisances liés à l'exécution des prestations

- *Produits utilisés.*
- *Solutions utilisés par l'entreprises pour limiter les impacts et nuisances liés à l'exécution des prestations.*
- *Normes ISO.*
- *Véhicules, engins.*
- *Sensibilisation des personnels.*

3.2 Dispositions prises pour assurer l'hygiène et la sécurité lors des interventions de maintenance (4 points)

Dispositions prise :
- *Pour le respect des lois en vigueur ;*
- *Pour la prise en compte du bien-être des personnels ;*
- *Dans la réalisation des opérations ;*
- *Dans les déplacements ;*
- *Pour le personnel ;*
- *Pour le matériel ;*
- *Liées au risque pyrotechnique.*